

A l'attention des parents d'élèves de 2^{nde}

Phase définitive de la procédure d'orientation et d'affectation après la 2^{nde}

1^{ère} Générale, 1^{ère} Technologique ou Voie professionnelle

ORIENTATION

- **Jusqu'au 16 mai** délai de rigueur :
 - Sur votre compte EduConnect, dans le service « *Orientation* », indiquez votre choix d'orientation parmi les possibilités suivantes :
 - 1^{ère} Générale : **sélection de 3 EDS**
 - 1^{ère} Technologique
 - Voie professionnelle
 - Sur la fiche de dialogue complétez le cadre « *Second semestre* » avec les mêmes informations saisies sur EduConnect.
- **Après le conseil de classe du 2nd semestre** :
 - Sur votre compte EduConnect, consultez et accusez réception de l'avis définitif du conseil de classe.
 - Le professeur principal vous fera parvenir à nouveau la fiche de dialogue pour consultation et validation de l'avis définitif du conseil de classe. (*Cette fiche devra à nouveau être rendue au professeur principal*)
 - *Proposition du conseil de classe*
 - **Vous êtes d'accord** : la proposition devient décision d'orientation.
 - **Vous n'êtes pas d'accord** : le dialogue continue et vous devrez me contacter pour convenir d'un rendez-vous par l'intermédiaire du secrétariat ou sur Pronote. Ce rendez-vous devra avoir lieu impérativement **entre le 03 et le 06 juin**.

AFFECTATION

DOSSIER DE CANDIDATURE

À compléter **UNIQUEMENT** dans le cas d'une orientation en 1^{ère} technologique et/ou vers la voie professionnelle.

Les vœux d'affectation doivent être impérativement classés par ordre de préférence.

Attention, la formation demandée pour l'affectation doit être compatible avec la décision d'orientation définitive.

DEMANDE D'AFFECTATION POUR UN EDS HORS ETABLISSEMENT D'ORIGINE.

Un seul EDS hors établissement (non proposé à Vincent Auriol) peut être demandé mais vous pouvez le demander dans tous les établissements de notre zone de desserte.

Vous devez vous rapprocher du professeur principal pour connaître les établissements et les modalités.

Ces dossiers sont à rendre au professeur principal avant le 16 mai.

REMARQUES GENERALES

- Concernant la 1^{ère} générale, les élèves choisissent 3 EDS parmi ceux proposés dans leur établissement et pour lesquels ils sont prioritaires.
- Les familles souhaitant une affectation dans un établissement privé et/ou agricole doivent prendre contact directement avec l'établissement choisi.
- Pour la voie professionnelle, pour accroître les chances d'affectation, nous vous conseillons de choisir plusieurs établissements dispensant la formation demandée.
- Particularité : les séries STI2D et STMG sont sectorisées.
Les élèves du lycée Vincent Auriol sont prioritaires pour STI2D à Vincent Auriol et dépendent du Lycée Léon Blum de Villefranche de Lauragais pour la série STMG.
- **Le 26 juin** : résultat des affectations.

Folrent Vola, Psychologue de l'Education nationale- conseiller d'orientation, remplaçant de Mme Goxe partie à la retraite, est disponible pour vous aider dans vos choix.
florent.vola@ac-toulouse.fr

Je suis également disponible pour toute question ou information supplémentaire.

Bien cordialement

Mme Beriou
Proviseure Adjointe